

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 98 - 96 du 10 mars 1998
portant nomination d'un conseiller du Président de la République

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination du ministre, directeur du cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

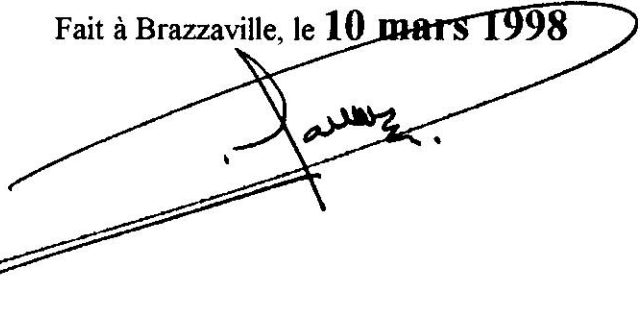
DECRETE :

Article premier.- Madame **OSSIE Valérie Antoinette** est nommée conseiller du Président de la République

Article 2.- Madame **OSSIE Valérie Antoinette** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Madame **OSSIE Valérie Antoinette**, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le **10 mars 1998**


Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-